



# Golf du HAUT-POITOU

## Règlement intérieur



### **GENERALITES**

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des installations mises à la disposition du public.

Il s'adresse à tous les abonnés du Golf du Haut-Poitou ainsi qu'à tous les joueurs de passage. Il est affiché à l'accueil.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du Golf s'engage à respecter le présent règlement intérieur, établi à partir des règles édictées par la Fédération Française de Golf et le Royal & Ancien de Saint Andrews.

Le Golf se réserve le droit d'y apporter des compléments ou de le modifier à tout moment.

Toute modification sera notifiée aux abonnés et annoncée sur le panneau d'information.

Le Golf du Haut-Poitou comprend :

- **deux parcours** : un parcours de 18 trous et un parcours de 9 trous et Pitch & Putt,
- **un practice** avec ses zones d'entraînement.
- **Un club house** avec son proshop, ses vestiaires, son restaurant.

### **Partie 1 : Conditions d'utilisation des installations**

Les installations sont **ouvertes toute l'année** excepté le 1<sup>er</sup> janvier et le 25 décembre.

#### **1. INSTALLATIONS GOLFIQUES**

L'accès aux installations du Golf du Haut-Poitou est réservé :

- aux membres, à leurs invités, et à leurs accompagnateurs non joueurs.
- aux joueurs de passage, et à leurs accompagnateurs non joueurs.

##### **a) Les parcours de 18 et de 9 trous et Pitch & Putt**

Les joueurs partent du trou n° 1. Partir du trou n° 10 est possible, avec autorisation de la direction.

En basse saison, les départs sont fréquemment alternés (du n°1 ou du n°10). Les joueurs en sont informés.

Le niveau de jeu requis sur le parcours de 18 trous est la carte verte. Le parcours de 9 trous et Pitch & Putt est accessible à tous niveaux.

Les joueurs doivent respecter les heures de départ.

Toute activité autre que la pratique du sport golfique est interdite sur le parcours (jogging, VTT, ramassage de champignons, etc....).

##### **b) Abonnements**

Les abonnements sont valables de janvier à décembre. Le paiement doit être effectué avant fin mars.

Les paiements échelonnés sont possibles jusqu'au mois de septembre ; des frais de dossier sont alors demandés.

En cas d'interruption de l'abonnement de plus de 45 jours et selon les conditions figurant dans la notice des garanties, Golfy propose une « assurance remboursement ».

##### **c) Réservation de départs pour les membres**

Afin d'optimiser l'utilisation du parcours par tous, des créneaux de départs sont prévus.

Les réservations peuvent être faites à l'accueil du Golf directement, par téléphone ou par Internet sur [www.golfduhautpoitou.fr](http://www.golfduhautpoitou.fr)

Aucun départ sur le parcours ne peut être pris sans réservation ni validation de sa présence à l'accueil du Golf.

En fonction de l'affluence, le Golf pourra compléter les parties avec d'autres membres ou joueurs de passage. Des parties de trois ou de quatre joueurs pourront alors être organisées.

#### [d\) Joueurs de passage \(green fees\)](#)

Les green fees doivent être réglés pendant les heures d'ouverture de l'accueil du Golf (affichées dans le club-house) et avant l'accès aux parcours.

Ainsi réglés, ils peuvent être utilisés en dehors des heures d'ouverture de l'accueil.

En cas d'accident lors de l'utilisation des installations Golfiques en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil, la direction du Golf du Haut-Poitou décline toute responsabilité.

Des contrôles sont effectués. En cas de non-règlement, le joueur devra acquitter son green fee (18 trous, ou 9 trous), auprès du commissaire de parcours ou sera raccompagné à l'accueil du Golf pour le régler.

En cas de circonstances exceptionnelles entraînant la fermeture du parcours, les joueurs ayant acquitté leur green fee bénéficieront d'un avoir valable trois mois.

#### [e\) Invitations](#)

Chaque membre adulte de plus de 26 ans, à jour de son abonnement, peut inviter 2 personnes par an. Les invités ne doivent pas être membres du Golf du Haut-Poitou. La présence du membre est obligatoire. Elles ne sont pas reconductibles d'une année sur l'autre.

Ces invitations sont valables selon l'abonnement du membre invitant :

- S'il est membre permanent, sur le parcours de 18 trous : tous les jours, sur les parcours de 9 et 18 trous,
- S'il est membre semainier, sur le parcours de 18 trous : hors samedis, dimanches et jours fériés, sur les parcours de 9 et 18 trous,
- S'il est membre sur le parcours de 9 : tous les jours, sur le parcours de 9 trous.

#### [f\) Practice](#)

L'accès au practice est libre et gratuit, seul le prix du panier de balles est payant. Les membres peuvent y accéder de 6h00 à 22h00 grâce à une carte d'accès qui leur est offerte.

L'entraînement sur le practice se fait dans les zones prévues à cet effet : tout entraînement en dehors des emplacements définis (tapis ou cordes) est interdit, et dangereux.

Il est strictement interdit de ramasser les balles de practice sur l'aire de practice. Les balles de practice, les paniers et les tapis sont la propriété du Golf du Haut-Poitou. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés en dehors du practice. Les balles de practice sont interdites sur les parcours.

Il est possible d'utiliser ses propres balles sur les putting greens et sur le pitching green.

Les joueurs doivent veiller à ne blesser personne, que ce soit par un club lors de l'exécution du geste ou par la trajectoire de leur balle.

Deux box sont réservés aux enseignants.

#### [g\) Voiturettes](#)

Chaque voiturette est prévue pour 2 personnes au maximum. L'utilisation des voiturettes est interdite aux personnes de moins de 16 ans.

Le conducteur s'engage à suivre les consignes de sécurité qui figurent dans le véhicule.

En cas de dégâts matériels causés sur une voiturette, le joueur devra prendre à sa charge les réparations.

Il est strictement interdit de rouler sur les départs, les greens et les tours de greens.

#### [h\) Accompagnateurs, promeneurs](#)

Les joueurs (membres ou au green-fee) peuvent être accompagnés de non joueurs.

Les accompagnateurs doivent rester aux côtés du joueur et respecter le présent règlement.

Pour des raisons de sécurité, les promeneurs seuls, sont interdits sur les parcours.

#### [i\) Fermetures exceptionnelles](#)

Les parcours ou le practice pourront être exceptionnellement fermés pour :

- raisons climatiques
- interventions sur le parcours
- travaux

#### [j\) Sécurité](#)

En cas d'orage, les joueurs sont impérativement tenus au respect des consignes de sécurité. Les joueurs seront avertis par un coup de corne de brume qui signale l'arrêt du jeu.

Il est recommandé de rentrer au club-house ou de se protéger sous les abris.

- Les abris sur le parcours de 18 trous sont situés :
  - au départ du trou n° 3
  - entre le trou n°6 et le trou n° 7
  - au départ du trou n° 17
- Sur le parcours de 9 trous, un abri est situé à droite du green du trou n°5.

## **2. INSTALLATIONS GENERALES**

Les installations sont placées sous vidéosurveillance selon la loi n°95-73 du 21/01/95 et le décret n°96-926 du 17/10/96.  
Pour toute information relative au droit d'accès aux images, s'adresser au responsable de l'établissement :  
Christophe JAULIN, Directeur Général de la S.A.G.A. – 05 49 62 53 62

### **a) Club-house**

Le club-house est ouvert à tous, golfeurs ou non. Les horaires d'ouverture sont affichés.  
Il est demandé aux golfeurs d'y entrer avec des chaussures propres, et de porter une tenue correcte.

### **b) Vestiaires**

Des vestiaires avec douches sont à la disposition des joueurs. Des serviettes de toilette sont fournies à l'accueil, contre une caution.

Des casiers sont proposés gratuitement aux membres.

Le Golf du Haut-Poitou décline toute responsabilité en cas de vol.

### **c) Hangar à chariots**

Il est réservé aux membres et gratuit. Son accès est possible de 6h00 à 22h00, grâce à une carte d'accès offerte aux membres.

Des casiers à batterie (avec prises électriques) peuvent être loués à l'année.

Le hangar à chariots est équipé de vidéosurveillance. Le Golf du Haut-Poitou décline toute responsabilité en cas de vol.

### **d) Parking**

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les voitures. Le Golf du Haut-Poitou décline toute responsabilité en cas de vol.  
Le parking est équipé de vidéosurveillance.

Le Golf n'est pas responsable des dégâts engendrés par les balles qui proviennent du practice, ou du départ du trou n°10. Si l'auteur du coup est licencié F.F.G., et se présente, une déclaration d'accident sera remplie à l'accueil et envoyée à la compagnie d'assurance de la F.F.G.  
Si la personne ne se présente pas, le Golf décline toute responsabilité.

## **Partie 2 : Etiquette et règles de jeu**

L'ensemble des abonnés, des joueurs de passage et de leurs accompagnateurs sont, en toutes circonstances, tenus au respect de l'étiquette et des règles du jeu édictées par la Fédération Française de Golf, et le Royal & Ancient de Saint Andrews.

### **a) Comportement-tenue**

Une tenue vestimentaire et un comportement corrects sont exigés sur l'ensemble du site. Il est demandé aux golfeurs d'entrer dans le club house avec des chaussures de golf propres.

### **b) Priorité par rapport aux jardiniers**

Priorité pour un coup joué en direction du green : si le jardinier a commencé à tondre un green en retirant le drapeau du trou, il est prioritaire pour finir la tonte avant que le joueur n'exécute son coup.

Le week-end et en compétition, les joueurs ont la priorité.

### **c) Sécurité**

Lorsqu'ils exécutent un coup ou mouvement d'essai, les joueurs doivent s'assurer que personne ne se tient à proximité ou ne risque d'être frappé par un club ou une balle.

Les joueurs doivent attendre que la partie qui précède soit hors d'atteinte.

La licence F.F.G. couvre un joueur au titre de la responsabilité civile lorsque ce dernier est responsable d'un accident, et au titre de l'individuelle accident lorsque le joueur est la victime.

#### d) Animaux

Les chiens et animaux domestiques sont formellement interdits sur le parcours.  
Ils sont tolérés, en laisse, dans le club-house.

#### e) Respect des autres joueurs

Chacun est tenu à un comportement respectueux de la quiétude d'autrui, et ceci, dans l'ensemble des installations du club.

#### ➤ **Quelques conseils pour lutter contre le jeu lent**

Les joueurs sont priés de respecter les temps de jeu (4h20 pour le parcours de 18 trous/1h45 pour le parcours de 9 trous).

- Ne pas se laisser distancer par la partie qui précède,
- Quitter immédiatement le green quand le trou est fini,
- Être prêt à jouer quand son tour arrive,
- Eviter les multiples coups d'essai,
- Pendant la recherche d'une balle, laisser immédiatement passer la partie qui suit, sans attendre que les 5 minutes accordées se soient écoulées.

#### f) Respect du terrain

Les joueurs doivent respecter le terrain et notamment :

- Replacer les divots,
- Relever les pitches sur les greens,
- Faire les swings d'essai en dehors de l'aire de départ,
- Ratisser les traces de club et de pas dans les bunkers : des râtaux sont mis à leur disposition,
- Ne pas rouler avec les chariots et les voiturettes sur les greens, les départs et dans les bunkers,
- Ne pas sortir la balle du trou à l'aide d'un club,
- Ne pas marquer la balle sur un green en griffant la surface du green.

#### g) Association sportive

Un panneau d'affichage regroupant les informations de l'association sportive est placé dans le club-house.

Les inscriptions aux compétitions se font soit dans le club-house sur les affiches prévues à cet effet, soit par téléphone, soit par mail ou grâce à un formulaire en ligne.

La limite des inscriptions est la veille de chaque compétition à 10h00.

La licence et un certificat médical à jour sont obligatoires pour participer à une compétition.

Un calendrier des compétitions est disponible dans le club-house en début d'année.

#### h) Remarques - Observations

Toutes remarques ou observations sont à transmettre à la direction du Golf du Haut-Poitou directement. En aucun cas, réprimandes ou observations directes ne doivent être adressées au personnel.

#### i) Non respect du règlement intérieur

Toute contravention au présent règlement intérieur entraîne la possibilité pour le Golf du Haut-Poitou de donner un avertissement ou de prononcer l'interruption temporaire ou définitive de la personne.

Tout abonnement ou green fee réglé, vaut acceptation du règlement intérieur.

A Saint Cyr, le 01/01/2021  
Christophe JAULIN - Directeur Général de la SAGA

**Golf du HAUT-POITOU - 35 rue du Golf - 86130 BEAUMONT SAINT CYR**  
**Tél : 05 49 62 53 62 - E-mail : [contact@golfduhautpoitou.com](mailto:contact@golfduhautpoitou.com)**  
**[www.golfduhautpoitou.fr](http://www.golfduhautpoitou.fr)**